

regards

sur...

La revue du Centre Contre les Manipulations Mentales



PARENTALITÉ CONFISQUÉE
droits de l'enfant bafoués

Sommaire

ÉDITO, p. 2

PARENTALITÉ CONFISQUÉE, DROITS DE L'ENFANT BAFOUÉS

- Parentalité confisquée, parentalité substituée, parentalité soumise, enfants otages, p. 3
- Les enfants, victimes des mouvements sectaires, p. 7
- L'enfant libre de pensée ? protéger son intérêt supérieur face à l'autoritarisme religieux, p. 11
- Dérives sectaires et protection de l'enfance, p. 14
- L'identité contrainte des enfants élevés dans un contexte sectaire, p. 17
- Situation pénitentiaire : intimité et parentalité bafouées, droits des enfants confisqués, p. 22

BIBLIOGRAPHIE, p. 26

Bureau du CCMM National

Président :
Francis Auzeville

Vice-présidents :
Frédéric Budon
Francine Caumel

Secrétaire générale :
Béatrice Maret

Trésorière
Annie Guibert

CCMM - Centre Contre les Manipulations Mentales
42-52 rue de la Py - 75020 Paris - Tél : 01 44 64 02 40
www.ccm.asso.fr

Directeur de la publication : Francis Auzeville
Rédacteur en chef : Claire de Berejnikoff-Rosemberg
Secrétaire de rédaction : Claude-Gabrielle Thomas
Publication enregistrée ISBN : 1769-3330
Maquette, pré-press, impression : Belle Page n°241019
Crédits photos : CCMM - Belle Page - Pixabay, Goska Malgoska,
Lisa Runnels, Sabrina Eichhoff, Alisa Dyson, Ratna Fitry, Mirha,
CDD 20, Beasterchen ; Pexels, Alena, Ibrahim Yilder.

Le droit de grandir sans violences.

Depuis 1989, les droits de l'Enfant inscrits dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) sont nés de la nécessité de reconnaître les enfants comme des sujets porteurs de droits.

Ce numéro de « Regards sur... » interpelle sur la parentalité ; la parentalité en responsabilité, la parentalité substituée, la parentalité sous emprise et l'enfermement social des enfants otages.

L'autorité parentale n'est pas un droit. C'est un devoir qui consiste à protéger l'enfant.

Cette fonction doit être soutenue par des Politiques publiques qui visent à ce que l'enfant futur citoyen puisse se développer dans les meilleurs conditions.

Francis AUZEVILLE,
Président national

É
d
i
t
o

Samedi 9 novembre à 16h Salle des Fêtes à BEBLENHEIM

“Acquittez - la !”

DURÉE
1h 15

CRÉATION DE PIERRETTE DUPOYET

Ce récit nous plonge dans la spirale vécue par des milliers de femmes violentées, humiliées, niées, qui, par peur, se murent dans le silence. Après la joie des épousailles, et l'envie de connaître un bonheur conjugal sans nuages, on revit le précipice dans lequel Alexandra est entraînée et le vertige qui l'empêche de réagir (sentiment de culpabilité, perte d'identité, solitude face à la lâcheté des témoins, impuissance de la société...).

Quand le drame éclate enfin au grand jour, les questions pleuvent: "Pourquoi n'as-tu pas quitté ton bourreau avant ? Pourquoi n'as-tu pas déposé plainte ?"
Questions faciles à poser mais réponses difficiles à trouver...

Avec le soutien du CCMM (centre contre les manipulations mentales) Paris et le parrainage de l'ASFMR (association syndicale des familles monoparentales et recomposées).

INTERPRÈTE:
PIERRETTE DUPOYET



COMPAGNIE DES VENTS APPROUVÉS





Parentalité en responsabilité, parentalité substituée, parentalité soumise, enfants otages

Par Claire de BÉRÉJNIOFF-ROSEMBERG, pédiatre

Comment la Parentalité est-elle définie par l'OMS ?

« C'est le lien entre un adulte et un enfant quelle que soit la structure familiale dans laquelle elle s'inscrit dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant ». Selon les travaux de Didier Houzel, trois concepts sont à prendre en compte : l'exercice de la parentalité en droits et devoirs (domaine juridique), l'expérience de la parentalité vécue par les rôles parentaux dans tous leurs aspects, enfin la pratique des soins quotidiens à l'enfant dans toutes leurs composantes.

Depuis, de nombreuses études sont venues enrichir ces axes de réflexion mettant en exergue l'intérêt supérieur de l'enfant : elles sont centrées sur le développement somatique psychoaffectif et culturel de l'enfant et de l'adolescent dans leurs lieux de vie. Ces études mettent l'accent sur des périodes essentielles en particulier la grossesse dès la conception, la petite enfance (les 1 000 premiers jours) où « le devenir et être parents » se mettent en place.

Si la fonction parentale se trouve assujettie à des obligations matérielles, affec-

tives, éducatives, elle est soutenue par les Politiques publiques, alimentées par ces diverses études qui visent à ce que l'enfant, futur citoyen, puisse se développer dans les meilleures conditions ; dans le domaine de la santé, par exemple, avec le suivi obligatoire régulier des grossesses, une préparation à la naissance et à la parentalité. L'environnement familial, les professionnels des modes de garde, puis ceux de l'éducation nationale s'inscriront ensuite dans une co-éducation avec les parents dans le cadre des orientations et directives de leurs ministères

de tutelle. Ces mesures peuvent être renforcées par des actions spécifiques préventives ou de protection de l'enfance en risque de danger ou en danger (ASE) les droits et les devoirs parentaux sont alors rappelés dans le cadre de la loi ainsi que les sanctions encourues en cas de manquement à ceux-ci.

Cependant tout ce dispositif doit laisser la priorité à l'éventail des compétences des parents qui s'exprime dans la société multiculturelle actuelle revisitant le schéma parental traditionnel et dans des formes nouvelles ou imprévues : mono-parentalité voulue ou non, homoparentalité, familles recomposées, familles adoptantes ou créées après un parcours d'infertilité, de grossesses interrompues, marquée par une naissance prématurée ou avec handicap, parents mineurs. Ainsi se trouve réinterroger la filiation, la transmission transgénérationnelle et la place de l'enfant non seulement dans sa famille mais dans la société.

Ce constat posé, les points d'ancrage sur la parentalité des mouvements à caractère sectaire qu'ils soient ouverts ou fermés, apparaissent clairement avec comme but essentiel, la préparation de futurs adeptes et plus généralement la possibilité pour des gourous de tout bord, des manipulateurs, des escrocs d'exercer une emprise

sur des parents ou futurs parents, avides de conseils et d'aide pour être la bonne mère, le bon père.

Depuis de nombreuses années les associations d'aide aux victimes et la MIVILUDES recueillent les témoignages de familles et d'anciens adeptes qui mettent en évidence la récupération de la fonction parentale soit par le groupe ou leur leader entraînant une perte des repères essentiels à la construction de l'enfant ; celui-ci grandit dans un univers parallèle endoctriné, avec souvent une alimentation spécifique, carencée, sans soins médicaux, sans scolarisation, soumis à un mode éducatif parfois maltraitant mettant sa vie en danger. La situation est particulièrement inquiétante quand la grossesse et l'accouchement se sont déroulés dans l'univers clos du mouvement.

En dehors de ces lieux de regroupement fermés, des adeptes d'autres mouvements à caractère sectaire vivent dans le monde extérieur leur parentalité selon la doctrine, les croyances enseignées en suivant les préconisations alimentaires, thérapeutiques édictées, ils perdent toute autonomie dans les soins et l'éducation à apporter surtout aux plus jeunes, souvent en pensant être de bons parents, y compris par des punitions inadaptées ; la scolarisation se fait généralement à la maison ou dans des établissements scolaires

privés hors contrat dont l'enseignement correspond à leurs convictions. Si l'enfant fréquente un établissement public, il doit cacher son appartenance et se tenir à distance, il compense son isolement par un sentiment de supériorité sur ses



condisciples, voire sur les enseignants. Les difficultés s'accroissent si seulement un des parents, rendu à la raison, quitte le mouvement et, soit disparaît de l'entourage de l'enfant, soit par une mesure de justice ce dernier connaît l'alternance de deux modes de vie, confronté de surcroît à un conflit de loyauté dans les pressions qu'il subit de part et d'autre et à la crainte de voir, quand elle existe, la fratrie se diviser.

De fait, ces adultes sous emprise ont pu être recrutés alors qu'ils allaient devenir parents par de pseudo-thérapeutes, qui se présentent comme soutien à la maternité, à l'allaitement, aux soins de puériculture par l'intermédiaire de réunions sous couvert du naturel, de la bien-traitance, du bien-être, les

mères seules, les familles isolées sont des proies faciles pour ces personnes comme pour les mouvements déviants. En sachant que ce genre de démarches peut être effectuées par des individus qui agissent uniquement pour un profit financier et ou sans formations reconnues (doulas, doulos) mais exceptionnellement par des professionnels diplômés prenant l'ascendant sur des parents inexpérimentés, les déposés de leurs initiatives guidées par le bon sens. Les lieux d'accueil de la petite enfance sont parfois des lieux de recrutement, soit crèches privées à gestion parentale fonctionnant en véritables communautés fermées, soit quel que soit l'accueil, collectif ou individuel, le fait de professionnels adeptes recruteurs infiltrés, ou bien mal formés qui interfèrent selon leurs critères propres sur la fonction parentale, référents indispensables de parents sous leur emprise.

L'école privée essentiellement hors contrat est prête à « accueillir » et à « guider » les parents perdus dans la jungle des déclinaisons actuelles de l'école nouvelle associées aux injonctions de l'éducation dite positive sur un fond de préoccupations écologiques, ils se laissent séduire progressivement embrigadés puis déposés de leurs décisions sur l'éducation de leur enfant qui va se trouver bien souvent façonner par un enseignement hors du socle de savoirs

nécessaires à leur futur vie d'adulte, un enseignement ésotérique plus ou moins dissimulé. Que cet enfant présente un problème dans ses acquisitions, dans son comportement ou soit porteur d'un handicap, toutes causes qui le font mal accepté dans le milieu scolaire classique, là, les parents seront acceptés, entendus avec d'autant plus de bienveillance que leur soumission au « projet éducatif proposé » sera faite avec reconnaissance, un apport financier assuré pour ce type d'établissement et une adhésion aux idées véhiculées.

Le rapt de la fonction parentale, les désillusions et les souffrances des enfants évoqués dans ce propos ont été illustrées par les récits, les témoignages rapportés dans les ouvrages écrits par les victimes ou exprimés lors de réunions publiques, de reportages ; les médias et l'audiovisuel s'en sont saisis. Quel impact ? on peut se poser la question quand on considère l'importance sur les réseaux sociaux, des échanges concernant toutes les étapes de la vie parentale dès la grossesse, le nombre de communautés virtuelles créées souvent avec une influenceuse, « mère parfaite » sans compter sur les sachants auto proclamés peu avertis de leurs conseils aux parents, surtout aux mères.

On ne peut que se féliciter : malgré les remous ministé-

riels, le soutien à la parentalité est toujours d'actualité dans les orientations gouvernementales en faveur de la famille, confirmé par la Charte nationale de la parentalité de 2021-2022 (développement des réseaux d'écoute, d'accompagnement d'actions de formation pour les intervenants sur un socle de compétences indispensables). Quant aux mesures concernant l'enfance en risque de danger et en danger elles ont été renforcées, tant dans la dimension éducative d'appui à une parentalité déficiente, inadaptée, voire sous emprise, exercée au détriment de l'enfant que dans celle de la protection provisoire ou définitive du jeune (ASE) ; dans les cas graves de danger avéré, l'autorité parentale peut être retirée à l'un ou aux deux parents incarcérés. Cependant la Justice doit se donner les moyens du maintien des liens familiaux dans les situations de privation de liberté, dans l'intérêt évalué des enfants de parents incarcérés.

L'Éducation nationale entre dans le dispositif par l'obligation scolaire inclusive, sa collaboration éducative à la parentalité et par le repérage et le signalement de situations familiales où les droits de l'enfant et les obligations parentales ne sont pas respectés. Elle est encouragée à mettre en place des informations de sensibilisation des jeunes, adaptées à leur âge, concernant leur

propre protection dans divers domaines (réseaux sociaux, harcèlement, sexualité, dérives sectaires, alimentation par exemple), l'éducation à l'esprit critique et au libre arbitre est incitée.

Malgré les politiques mises en place, l'implication des professionnels du champ médicosocial et éducatif et des associations qui œuvrent sur le terrain, l'expression de la parentalité dans toutes

ses déclinaisons et ses compétences individuelles reste menacée, encore trop souvent mal accompagnée, manipulée, invisibilisée et ce sont les enfants qui en paient le prix. ■

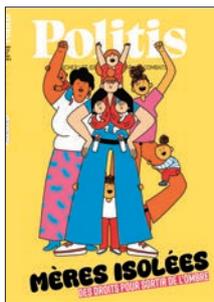
Références :

Les enjeux de la parentalité : sous la direction de Didier Houzel - Erès 2017 - 1^{ère} parution 1999

OMS-définition de la parentalité : 10 novembre 2011

Chartre nationale de la parentalité : ordonnance du 19/05/200021 - arrêté du 29/072022

Plan d'action en périnatalité et petite enfance 2023-2028 présenté le 20/11/ 2023 au comité interministériel à l'enfance.



Politis : Sortir les mères isolées de l'ombre

Des initiatives et une proposition de loi visent à reconnaître un statut à part entière aux mères qui élèvent seules leurs enfants.

- Mères solos : des droits pour sortir de l'ombre
- Petit manuel d'émancipation maternelle
- « Faire entrer la révolution de la monoparentalité dans nos institutions »
- À Lyon, les femmes sans toit donnent de la voix
- Dans les quartiers populaires, le stigmate de la « mauvaise mère »

N°1831 / 09 Octobre 2024



Les enjeux de la parentalité

Y-a-t-il des conditions optimales pour le développement d'un enfant ? Quelle est la nature des liens qui s'établissent entre l'enfant et ses parents ? Si l'enfant ne peut rester dans sa famille est-il souhaitable ou non de favoriser des rencontres avec elle ? Quels sont les enjeux, à moyen et à long terme, de la rupture ou du maintien des relations entre un enfant placé et ses parents ? Quels liens peuvent-ils alors élaborer ? Comment évaluer la capacité des parents à assumer à nouveau, après une période de séparation, tout ou partie de leurs fonctions parentales ? Comment y préparer l'enfant ? Partant de l'analyse détaillée de cas cliniques qui mettent en scène ces interrogations, le groupe de recherche* conduit par Didier Houzel sous l'égide du ministère de l'Emploi et de la Solidarité s'est donné pour tâche de mieux comprendre les enjeux de la parentalité. Cet ouvrage rend compte de ce travail de réflexion. Les auteurs présentent ici des axes de référence théoriques qui se traduisent sous forme de propositions concrètes pour mieux soutenir parents et enfants en souffrance. Les acteurs sociaux y trouveront donc des repères qui viendront étayer leur réflexion et leur engagement dans un travail en réseau, notamment lorsqu'ils sont confrontés à des situations où la parentalité est fragilisée.

Auteur : Didier Houzel

Éditeur : érès, avril 1999



Les enfants, victimes des mouvements sectaires

Par Annie GUIBERT

La société évolue, les gourous s'adaptent

Les grands mouvements sectaires ciblés par le rapport parlementaire de 1996 sont toujours actifs et nocifs. Ces groupes structurés à dimension internationale s'adaptent aux exigences du temps et savent, sous des masques parfois difficiles à repérer, s'infiltrer dans le champ de la santé, du bien-être, du développement personnel, de la petite enfance, de la fin de vie, de l'éducation, de l'entreprise et de la formation professionnelle.

Selon le sociologue Erwan Lecœur : « *notre société est*

frappée par une crise de sens ». La crise profite aux groupes sectaires, gourous et « dérivants » de toutes sortes : la crise du lien social, la crise de l'État de droit, la crise de l'État providence, la crise de l'État social, le développement d'un État sécuritaire, la crise de confiance dans les institutions religieuses, le covid 19 et la pandémie, la guerre en Ukraine, Israël-Hamas... la désinformation, la crise de confiance en la science, l'absence d'idéaux collectifs. Ces modifications entraînent des répercussions sur l'individu.

Les enfants élevés dans un contexte sectaire

Sous couvert des libertés dont peuvent se prévaloir les adultes, des enfants sont victimes d'un véritable enfermement social, de privations ou de manipulations préjudiciables à leur développement et à leur insertion dans la société.

Trois types de situations

- L'enfant de parents adeptes ;
- L'enfant pris en charge par un praticien ;
- L'adolescent séduit par un discours alternatif et absolu.

L'évolution même des mouvements à caractère sectaire, l'éclosion d'une multitude de petites structures qui échappent aux garde-fous juridiques et professionnels, détournent les règles, exploitent l'absence de réglementation et de contrôle rendent difficile toute appréhension plus précise du nombre de mineurs concernés. Le nombre important d'enfants victimes reste difficile à évaluer. Le total serait, au minimum, de 60 000 à 80 000 enfants élevés dans un contexte sectaire. Les données chiffrées actuelles ne permettent pas d'être plus précis. Le signalement des situations de mise en danger est insuffisant, car il est difficile de repérer la réalité des mineurs concernés. L'appartenance des parents à un mouvement sectaire peut rester inconnue de l'entourage (famille, école). Dans les cas les plus extrêmes, ces enfants peuvent avoir disparu de tous circuits sociaux et de ce fait, aucun signalement les concernant ne peut être fait.

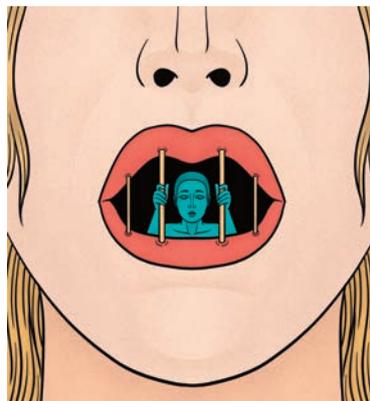
La difficulté d'identifier des enfants souffrant d'enfermement social dans des groupes à caractère sectaire est renforcée par l'intention d'occulter au monde extérieur, les atteintes à l'identité, les préjudices physiques, affectifs et psychologiques qui peuvent leur être portés. Dans des mouvements en apparence « ouverts », les enfants sont tout à la fois

conditionnés par le groupe et scolarisés dans l'Éducation nationale.

La disparition du temps de l'enfance

L'enfance, est l'âge où se construit la personnalité et où s'approprie progressivement l'autonomie, propre à l'âge adulte. La difficulté essentielle s'agissant de la situation des enfants dans les mouvements sectaires, c'est la question de l'enfermement social, la fermeture au monde extérieur et la disparition du temps de l'enfance.

Le conditionnement et la culpabilisation dont sont victimes les enfants dans de



nombreuses situations sectaires sont les déterminants de l'emprise mentale sur les enfants et peuvent conduire à de graves troubles psychologiques, allant parfois, dans des cas extrêmes, jusqu'à des pulsions suicidaires.

Sans aller jusqu'à cette extrémité de la tentation suicidaire, l'emprise mentale subie dans l'organisation à caractère sectaire peut provoquer de graves troubles de la personnalité et du compor-

tement. Mais « même lorsqu'il n'y a pas de maltraitance physique, il existe toujours une maltraitance psychique, tous les enfants des sectes sont des enfants en danger » (Mme Sonya Jougla psychologue clinicienne et psychothérapeute).

Dans certains groupes, le monde extérieur est systématiquement diabolisé et l'on apprend à l'enfant à s'en méfier. Selon Alain Berrou « *Il faut bien comprendre que l'on n'a pas affaire à un système qui laisserait ses adeptes penser librement. Il leur fait intégrer un mécanisme de pensée qui les culpabilise sitôt qu'ils réfléchissent et qui leur impose, comme un devoir, de s'auto-persuader* ».

« *La mise en place d'un certain nombre de croyances érigées en vérité absolue, indiscutables et invérifiables, amène l'enfant à abandonner tout esprit critique, toute rationalité. Il est immergé continûment dans la certitude d'une vision unique du monde. S'écarter de cette vérité, c'est se retrouver seul, abandonné de tous, ne plus s'inscrire dans une appartenance* » (Mme Sonya Jougla).

La situation des mineurs face aux dérives sectaires ne recouvre pas une seule et unique réalité qu'il serait aisé d'identifier, mais relève au contraire d'une multiplicité de circonstances qui doivent être appréhendées dans leur singularité.

À titre d'exemple, dans des cas de séparation au sein d'un contexte sectaire, l'enfant risque de se retrouver au cœur d'un conflit mettant en jeu l'autorité parentale : à quel titre les parents peuvent-ils alors, chacun, faire valoir leur droit d'élever leur enfant selon leurs principes respectifs.

Dans certains mouvements, le rejet de la civilisation par les adeptes conduit les adultes et leurs enfants à accepter des conditions de vie pour le moins dégradées :

- . Prescriptions alimentaires dangereuses pour la santé des enfants
- . Soins préventifs refusés
- . Pratiques de thérapies non conventionnelles

- . Usages portant atteinte à la dignité des enfants handicapés
- . Violences physiques
- . Abus sexuels

Au-delà du constat

En juin 2006, les conclusions qui se dégagent des travaux la commission d'enquête relative à l'influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et mentale des mineurs, présidée par Georges Fenech ont permis à l'époque, de dresser un double constat : d'une part, les enfants constituent une capture de plus en plus facile pour les mouvements sectaires ; d'autre part, l'engagement des pouvoirs

publics contre l'influence des dérives sectaires sur les enfants s'avère très disparate.

Qu'en est-il aujourd'hui en 2024 ? En France, l'arsenal juridique permet de réprimer tous les agissements qui portent atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, qui constituent une menace à l'ordre public, ou qui sont contraires aux lois et aux règlements, et qui sont commis dans le cadre particulier de l'emprise mentale. À l'International : la Convention Internationale des Droits de l'Enfant stipule que : « les États parties, respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion ». Le droit évolue et nous attendons les décrets d'appli-

L'enfance volée, les mineurs victimes des sectes

Rapport fait au nom de la Commission d'enquête relative à l'influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et mentale des mineurs, Assemblée nationale, 2006.

Président : Georges Fenech ; rapporteur : Philippe Vuilque

Pourquoi les enfants constituent-ils une proie pour les organisations sectaires ? Comment se traduit leur emprise sur les mineurs ? L'action engagée par les pouvoirs publics et des associations depuis une dizaine d'années pour lutter contre les dérives sectaires prend-elle en compte la protection de l'enfance ? Pourquoi l'enfermement imposé par les mouvements sectaires aux mineurs dans leur vie sociale, leur éducation et leur santé est-il insuffisamment perçu par les autorités publiques ?

En se posant ces questions, la Commission d'enquête appelle à une vigilance accrue des administrations concernées par ce phénomène et à un profond renouvellement de leurs modes d'action, en s'appuyant notamment sur la convention de New York sur les droits de l'enfant et sur des outils de contrôle mieux adaptés à la réalité contemporaine des dérives sectaires.

Les cinquante recommandations qu'elle présente touchant à l'éducation, à la santé, au droit pénal et au droit de la famille, doivent permettre de mieux faire face à ces dangers auxquels sont exposés nos enfants.

cation de la loi du 10 mai 2024 renforçant notamment la protection des mineurs victimes de dérives sectaires.

Victimes invisibles, ignorées

Cependant, en 2024, il est toujours aussi difficile de préserver un enfant des conséquences de l'engagement de ses parents dans une croyance sectaire.

Face au danger extrême que représente cette maltraitance pour les enfants, il conviendrait d'améliorer le dépistage. Cela demande du courage aux professionnels en relation avec des mineurs : médecins, enseignants, éducateurs, in-

firmiers scolaires, assistants sociaux ... *« Il y a des moyens de dépister, d'abord il y a l'intuition qu'il ne faut pas mettre de côté. Et puis, il y a des signes cliniques : repli sur soi, enfant qui a des troubles du comportement importants... »* L'autre difficulté, c'est d'affronter une réalité très difficile à voir : *« il faut accepter de penser l'impensable, ça existe partout et dans tous les milieux. Si on n'a pas cette prise de conscience, on ne voit pas et on ne veut pas voir »* détaille le Dr Agnès Gindt-Ducros (Directrice service de la recherche et de la documentation, école natio-

nale de la protection judiciaire de la jeunesse).

Pour une éducation citoyenne

Les organisations sectaires offrent à l'enfant un monde restreint, fermé alors qu'il a besoin de la diversité, de la présence de ses parents, de ses grands-parents, des autres membres de la famille, de thèses différentes dans la culture, bref, d'un monde ouvert à la diversité. C'est cela qui définit une éducation citoyenne. À partir de là, l'enfant pourra, avec liberté, trouver la voie qui est la sienne. ■

Une campagne de sensibilisation et de prévention contre les dérives sectaires

Face à la profonde transformation des dérives sectaires, avec l'avènement du numérique et des réseaux sociaux, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a mis en place, en novembre 2023, une stratégie nationale de lutte. Dans ce cadre, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) a lancé, ce lundi 4 mars, une vaste campagne de communication et de sensibilisation pour prévenir les risques d'emprise et d'embrigadement.

La campagne de communication et de sensibilisation pour prévenir les risques d'emprise et d'embrigadement, lancée lundi 4 mars, par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), se décline en quatre thématiques : santé, fortune, éducation et éveil spirituel. Elle se compose d'un film d'une minute et de quatre vidéos de 20 secondes, qui seront diffusés sur Internet, les réseaux sociaux et à la télévision, avec cette signature : « Ensemble, gardons les yeux grands ouverts ».



L'enfant libre de pensée ? Protéger son intérêt supérieur face à l'autoritarisme religieux

Hugo WINCKLER, avocat

Abraham saisit sa dague pour sacrifier son fils Isaac. Acte saint ou infanticide ? Kierkegaard fait de cet acte l'élément central de sa philosophie de l'individualité : la capacité au-delà du social à se soumettre totalement à un arbitraire divin fonderait l'être humain libre. La foi du père justifie-t-elle toujours la soumission du fils à son culte ? Les défenseurs des « nouvelles religions » voient dans la liberté de conscience un absolu indépassable, une sphère intime si complète, qu'il n'appartiendrait jamais à l'État d'y intervenir. La

famille et Dieu seraient deux angles morts des pouvoirs régaliens : la puissance paternelle engloberait l'instruction morale et religieuse ; pour autant l'opinion publique n'accepte plus cet asservissement autoritaire.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme a donné une certaine force à cette vision de la liberté de culte en confirmant l'indifférence des croyances de l'un des parents sur l'octroi de l'autorité parentale, sauf à ce que soit prouvé l'existence

d'un danger réel, concret, actuel. Le droit français suit la même logique. Pour autant, l'esprit bourgeonnant de l'enfant, son individualité, ses tâtonnements dans la foi, ne sont-ils pas aussi à protéger ? La Cour saisie à plusieurs reprises esquisse l'idée qu'au côté d'une liberté de croyance existe aussi sa jumelle, celle de pensée. Si certains commentateurs estimaient qu'elle avait perdu l'équilibre en adoptant une vision intouchable du culte, elle ébauche un sillon à creuser.

Une famille Témoin de Jehova accueille des mineurs, souvent très jeunes, issus de l'aide sociale à l'enfance. Les parents s'engagent par contrat à respecter une neutralité religieuse totale. Engagement rapidement violé. Les faits sont édifiants : la famille d'accueil prend en charge une jeune fille de six ans de confession musulmane, rapidement le père la soumet à des attouchements sexuels (qu'il reconnaît lors d'auditions) et plus tard quand la jeune fille subit un grave accident de la circulation, la mère d'accueil s'oppose à ce qu'elle bénéficie d'une transfusion sanguine, lors d'une chirurgie lourde. Malgré diverses plaintes de la jeune fille, bien que l'aide sociale à l'enfance fût nécessairement informée de ces éléments, rien ne se passe. Son placement est maintenu. La CEDH a condamné la France¹ pour ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour assurer la protection de la jeune fille. Pour autant, les plaintes pénales pour agressions sexuelles sont classées sans suite pour prescription...

Être libre de pensée ne signifie pas un arbitraire de l'expression ou un relativisme général de la vérité, mais au

contraire exige d'être doté des outils intellectuels, de bénéficier d'une éducation et d'un accès à une diversité culturelle et religieuse, pour réaliser l'acte critique. Cette liberté est fondamentale : elle doit même être considérée comme première par rapport à la liberté de conscience. On ne peut imaginer un acte de foi sain sans, à sa racine, un consentement libre et éclairé.



La France s'est engagée à protéger l'intérêt supérieur de l'enfant par sa ratification de la convention de New York². Protéger l'enfant, c'est lever le voile des relations familiales, le clos du foyer, pour s'assurer qu'il ne subit pas d'abus. Notre législateur est prolifique sur le sujet : notamment avec la loi du 10 mai 2024³, renforçant la lutte contre les dérives sectaires, qui érige la mino-

rité de la victime d'emprise mentale en circonstance aggravante, la loi contre le séparatisme⁴ qui renove en profondeur le régime de l'école à la maison, et enfin la loi contre l'inceste⁵ qui facilite la déchéance d'autorité parentale d'un parent abusif.

Cette protection demeure encore trop faible. Car les textes n'existent que par leur mise en œuvre au travers de services d'enquête, d'assistance sociale et de contrôle, c'est-à-dire qu'ils n'existent que si des moyens humains et financiers sont à leur service. Penser qu'un enfant, comme une pâte à modeler, s'adaptera et oubliera son passé est une erreur coûteuse : une démocratie républicaine repose sur la vigilance et l'esprit critique de ses citoyens.

Une famille suivant un culte évangélique rigoureux souhaite déscolariser ses enfants, pour les éduquer à la maison au motif que l'école enseigne la science et que celle-ci est essentiellement contraire à leur foi. L'administration allemande s'y oppose en considérant qu'un socle éducatif commun est nécessaire pour former des citoyens⁶. La liberté de pensée vient avec les devoirs

1. CEDH 3 nov. 2022, *Loste c. France*, n° 59227/12.

2. Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

3. LOI n° 2024-420 du 10 mai 2024 visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires et à améliorer l'accompagnement des victimes.

4. LOI n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

5. Loi du 18 mars 2024 visant à mieux protéger et accompagner les enfants victimes et co-victimes de violences intrafamiliales.

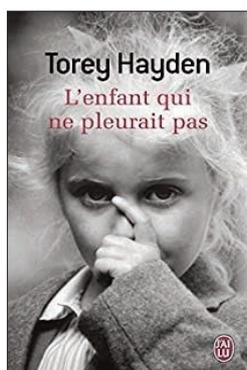
6. CEDH, Cour (cinquième section), *Konrad c. Allemagne*, 11 septembre 2006, 35504/03.

pour l'État de construire un système éducatif, de promouvoir la science, de favoriser la diversité des médias... Être libre de pensée, c'est avoir reçu les outils permettant un esprit critique et avoir accès aux ressources permettant une analyse impartiale et objective des faits.

La France, par sa culture de la laïcité, ne doit pas oublier qu'être aveugle à la religion de ses concitoyens, n'interdit

pas de prendre des mesures fortes pour protéger l'enfance. L'administration et les associations d'aide aux victimes doivent avoir plus de moyens pour construire et soutenir cette liberté de pensée, essentielle dans l'ère moderne de la désinformation. Il convient de remettre la notion de consentement libre et éclairé au centre du débat. La liberté de culte est absolue mais comme toute liberté elle repose d'abord sur un choix ;

c'est même lui, en dernière analyse, qui est au fondement des droits de l'homme et du citoyen, qui enracine la dignité humaine, et ce choix ne peut exister sans une exigence haute quant à sa protection. N'oublions jamais que la déclaration de 1789 était celle des droits de l'homme mais aussi des citoyens : liant indéfectiblement la liberté individuelle à la sauvegarde du vivre ensemble. ■



L'enfant qui ne pleurait pas

Quatrième de couverture

« Je pleure jamais. Comme ça, personne peut me faire de mal.

- Que veux-tu dire ?

- Si je pleure pas, ils savent pas que j'ai de la peine. Alors ils peuvent pas me faire de mal. Personne peut me faire pleurer non plus. Même mon papa quand il me bat. »

A six ans, Sheila a déjà un lourd passé. Abandonnée par sa mère sur une aire d'autoroute, battue par son père, elle ne connaît pas la douleur et l'effroi jusqu'au jour où, à son tour elle bascule dans la violence.

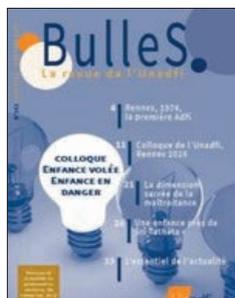
C'est cette enfant terrifiée que Torey accueille dans sa classe, cette enfant infiniment blessée qu'elle va petit à petit apprendre à apprivoiser et à aimer. Car derrière le masque de la peur se cache une petite fille intelligente et pleine de vie qui, en s'autorisant à pleurer, se donnera enfin le droit de rire.

Torey L. Hayden

Célèbre psychologue américaine spécialiste des problèmes de l'enfance, elle exerce actuellement en Angleterre. Elle a notamment publié « Les enfants des autres », « Kevin le révolté », « La forêt de tournesols », « L'enfant blessé », « Les enfants du crépuscule », tous parus en livre de poche.

Auteur : Torey Hayden

Éditeur : J'ai lu, janvier 2000



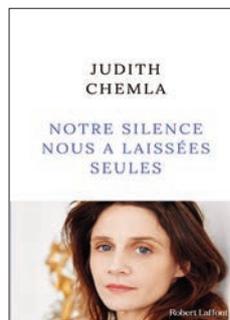
Bulles n°162 - Colloque Enfance volée - Enfance en danger

Au-delà du sort des adultes entrés dans ces mouvements, non pas de plein gré mais séduits par des promesses mensongères, il est essentiel de se pencher sur le sort des victimes tout particulièrement vulnérables que sont les enfants qui naissent au sein de ces communautés ou

qui y sont entraînés par leurs parents, sans oublier les enfants déchirés entre deux parents dont l'un est hors de la secte.

Auteur : Unadfi,

Éditeur : Unadfi, juin 2024



Notre silence nous a laissées seules

J'ai obéi à la violence.

Malgré moi.

Nous en sommes là.

Avant d'oser regarder le monde tel
qu'il est.

Avant d'oser parler.

Auteure : Judith Chemla

Éditeur : Robert Laffont, janvier 2024



Dérives sectaires et protection de l'enfance

par Frédéric BUDON, vice-président du
Centre Contre les Manipulations Mentales – Centre national Roger Ikor

Une des branches de la déclaration des Droits de l'Homme concerne les droits des enfants. Ceux-ci ont fait l'objet de plusieurs traités, le plus important est la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), ou Convention relative aux droits de l'enfant adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Son but : reconnaître et protéger les droits spécifiques des enfants. Cette convention a été ratifiée par tous les pays du monde sauf les États-Unis. Elle a établi le concept d'intérêt supérieur de l'enfant comme « sujet de droit » et non plus « d'objet de droit »;

Au sein des organisations sectaires, outre les adultes, on trouve des enfants qui subissent la double peine : celle du groupe auquel le parent fait partie et celle des parents car mineur, ils sont amenés pour ne pas dire obligés de les suivre.

Au travers d'un exemple concret, nous allons examiner des sévices subis par un mineur et les réponses non adaptées

L'entrée dans la secte

Ce mineur nous l'appellerons Pierre, et sa mère Antoinette.

Pour celle-ci, l'histoire débute avec la rencontre d'un couple

se proclamant coach vocal, coach de vie, hypnotiseur. Tout cela à la fois. Antoinette traversait un moment difficile dans sa vie. C'était donc une proie facile pour les gourous sectaires. Elle se mit à fréquenter très régulièrement le couple qui lui proposa diverses thérapies pour sortir de ses difficultés. La vitrine de l'activité du couple c'était un espace de bien-être.

Après une mise en confiance par le couple, et à cause d'un travail prenant, Antoinette leur confia de temps en temps son fils âgé de 6 ans. Il fit la connaissance des petits-enfants du couple. Dans le même temps, la

mère d'Antoinette, elle aussi en proie à des difficultés, fut séduite par le couple manipulateur, tomba dans leurs griffes, allant jusqu'à séjourner chez eux.

Ainsi deux adultes se retrouvaient dans les mailles du filet du couple maléfique, Antoinette et sa mère et le fils d'Antoinette, Pierre. Pour les deux adultes, l'objectif des manipulateurs était de les débarrasser de toutes les choses négatives qui les entouraient, moyennant bien sûr rétribution et de les culpabiliser sur la manière dont ils conduisaient leur vie.

Les sévices subis par l'enfant mineur

Le climat entre Antoinette et le couple manipulateur se détériora rapidement notamment à la suite des nombreux sévices que subissaient Pierre son fils.

De retour avec sa mère, ce dernier avait un sommeil très agité.

Il s'est avéré qu'il a été l'objet de nombreuses brimades de la part du couple :

Des punitions écrites : elles consistaient à recopier 500 fois « je suis méchant », ou 1 000 fois « je dois obéir » ou « je ne suis pas gentil », etc.

Des sévices corporels : des fessées, rester nu sur la terrasse toute une journée, tout cela pour de soi-disant comportements inappropriés.

La sortie de l'emprise sectaire.

Antoinette a fini par prendre conscience de l'emprise sectaire dans laquelle elle était tombée. Elle s'est décidée à enlever de force sa mère des griffes des manipulateurs, cela non sans difficulté. Elle a dû elle-même suivre une thérapie, tout comme sa mère.

Cependant pour son fils, cinq ans après des séquelles subsistent.

Il a été suivi de longs mois dans un centre médico-psychologique (CMP) pour enfants. L'objectif étant de

concernait pas la femme, bien que celle-ci était partie prenante dans les sévices subis.

D'ailleurs, elle semble bien avoir repris le business manipulateur florissant du mari et pour lequel elle était très impliquée.

Dans ce genre d'affaire mettant en jeu la manipulation mentale, force est de constater que les enquêteurs, sans doute faute de formation suffisante dans ce domaine, n'ont pu établir un dossier convaincant pour le juge et par la même pour les victimes. Il en est de même



l'aider à se reconstruire, à reprendre confiance en lui.

Plainte classée sans suite

Antoinette qui espère obtenir réparation pour tous les sévices subis aussi bien à son encontre qu'à l'encontre de sa mère et de son fils a porté plainte en 2020. Celle-ci a été classée sans suite au motif du décès du mari du couple. La plainte apparemment ne

pour l'avocate chargée de la défense.

Protection de l'enfance : quel avenir ?

La mise en danger des mineurs n'est pas un fait nouveau. Mais les défaillances qui sont apparues ici et là, révélées par certains scandales, impliquent que des mesures appropriées soient prises.

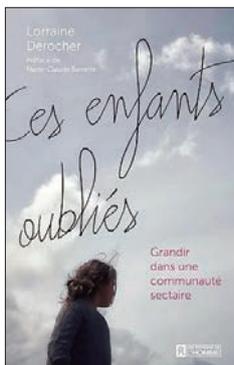
Le 9 octobre 2024, les députés ont voté à l'unanimité, la relance de la commission d'enquête sur les « manquements » du système de protection de l'enfance stoppée par la dissolution.

« *La République est un parent défaillant pour ses enfants* » rappelait la socialiste Isabelle Santiago, rapporteuse de la

précédente commission. Elle s'est déclaré agir au nom de tous ces « visages d'une promesse républicaine collectivement trahie ».

La commission d'enquête est reconduite, c'est bien. Mais l'austérité budgétaire mise en place va-t-elle plomber les moyens nécessaires à la protection de l'enfance ?

D'autre part, lorsque l'on connaît la répartition des votes pour la dernière loi contre les dérives sectaires (loi du 10 mai 2024) et la répartition des postes politiques à la délégation des droits de l'enfant à la suite des dernières élections législatives, la vigilance est plus que de mise. ■

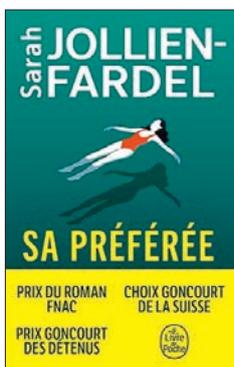


Ces enfants oubliés - Grandir dans une communauté sectaire

Ce livre donne la parole à des personnes qui ont grandi au sein de communautés sectaires et ont quitté ce milieu pour choisir la liberté. Il réunit leurs réflexions livrées lors d'entretiens avec l'autrice, ainsi que des lettres poignantes adressées à leurs parents, aux gens qui les ont aidées et aux dirigeants de l'État. Sans faire le procès de qui que ce soit, Lorraine Derocher recueille leurs confidences, qui témoignent d'un passage progressif de la colère à la compréhension, du déni à l'acceptation et de la peur à la paix intérieure. Au fond, que savons-nous des univers fermés dans lesquels ces jeunes ont grandi? Que connaissons-nous de leur réalité? Mais surtout, sommes-nous vraiment prêts à les accueillir parmi nous? Cet ouvrage nécessaire nous rappelle l'existence de ces enfants trop souvent laissés pour compte et nous transmet leur message, porteur d'espoir pour tout être humain vivant une situation hors du commun.

Auteure : Lorraine Derocher

Éditeur : Les éditions de l'Homme, avril 2022



Sa préférée

Jeanne apprend tôt à esquisser la brutalité perverse de son père. Si sa mère et sa sœur semblent se résigner, elle lui tient tête. Un jour, il la tabasse. Convaincue que le médecin du village va mettre fin au cauchemar, elle est sidérée par son silence. Dès lors, la haine et le dégoût lui servent de viatique. Après cinq années d'éloignement et de répit, le suicide de sa sœur agit comme une insoutenable réplique de la violence fondatrice. Habitée par la rage, elle se laisse pourtant approcher par un cercle d'êtres bienveillants que sa sauvagerie n'effraie pas. Dans une langue syncopée, Sarah Jollien-Fardel dit le prix à payer pour cette émancipation à marche forcée.

Auteure : Sarah Jollien-Fardel

Éditeur : Le Livre de Poche, août 2024



L'identité contrainte des enfants élevés dans un contexte sectaire

Par Florence PINLOCHE, psychologue clinicienne

Interview de Mme Victoire

Victoire a grandi dans une famille composée de ses deux parents et de ses deux frères.

Pendant les premières années de sa vie, son père, sa mère et sa grand-mère paternelle ont fait partie d'un groupe qui présentait des caractéristiques sectaires. Ce groupe se fondait sur des croyances ésotériques appartenant au domaine du New Age. Son père a quitté le groupe suite à un désaccord avec les autres membres, mais il a conservé ses croyances et il les a imposé à

sa famille (c'est-à-dire à sa femme et ses trois enfants).

Ces croyances concernaient trois domaines principaux :

1. les esprits : accompagnement des morts, réincarnation, voyage astral,
2. le soin : soins à distances, énergies, pendule, hypnose,
3. le « karma » : nos problèmes actuels sont le résultat de mauvaises actions dans les vies passées.

Les cinq membres de cette famille ont partagé ces croyances pendant des années, sans jamais les questionner. Victoire est la

première à s'en être affranchie, à l'âge de 30 ans.

Vous avez contacté le CCMM car vous estimez avoir grandi dans un contexte sectaire. Pouvez-vous nous en dire plus sur votre enfance ?

Il y avait deux mondes : le monde de l'école et le monde de la maison.

À l'école, j'étais une bonne élève, sage et pas très sociable. Je ne disais rien de ce qui se passait à la maison car mes parents, sans jamais m'interdire de parler, m'avaient expliqué qu'« ils » ne pourraient pas comprendre. Et

cela s'est vérifié : quand je disais à un camarade « tu as une aura rouge », ça l'amusaient mais le lendemain, certainement après avoir parlé avec ses parents, il m'annonçait qu'il ne voulait plus me parler.

Alors à l'école, et en-dehors de la maison de façon générale, j'avais la sensation de porter un masque car je devais cacher mon mode de vie.

J'étais scolarisée à l'école publique car mes parents n'avaient pas les moyens de me mettre dans une école privée. J'ai obtenu un bac Pro et j'ai fait différentes études, j'ai validé un diplôme de niveau bac+2.

Je pouvais avoir des amis, je pouvais aller chez eux et eux pouvaient venir chez moi mais nous étions très pauvres avec de gros problèmes d'hygiène, alors il était préférable d'inviter personne.

Mes parents avaient également tout un discours sur l'argent : pour eux, l'argent c'est mal, avoir de beaux vêtements ne sert à rien et avoir des poux et une maison sale n'est pas grave.

Ce qui m'a aussi beaucoup marqué est que tout avait une explication. Par exemple, j'ai souffert d'otites et mes parents m'ont dit que c'est parce que je ne voulais pas entendre quelque chose. Heureusement que l'infirmière scolaire me suivait, elle a plusieurs fois convaincu mes parents de me faire

soigner par un médecin. Mes parents se référaient également au « karma » pour expliquer les difficultés présentes, c'est-à-dire qu'on paye certaines choses parce que dans notre vie antérieure on a fait du mal.

Comme tout avait une explication, je ne pouvais pas développer ma propre personnalité car quoi que je dise, il y avait une explication extérieure à moi, mon avis ne pouvait pas venir de moi.

À la maison, nous pensions vivre constamment entourés d'esprits ; du coup je ne me sentais jamais seule, je me sentais épiée. Je devais être très attentive à tous mes ressentis car potentiellement tout pouvait être un message des esprits. J'étais aussi très angoissée par la mort car j'y pensais tout le temps, à cause des esprits. Pour moi, ce que mes parents me disaient était la vérité, pas une croyance.

Le voyage astral était aussi terrifiant car ça voulait dire qu'on pouvait me tuer à distance, dans un autre espace, avec des esprits.

Nous étions toujours concentrés sur les esprits, les soins, notre évolution... Nous n'avions pas d'autres activités avec nos parents ; il n'était pas interdit de faire un jeu de société ou de regarder les actualités à la télé, mais c'était considéré comme inutile.

Mon père donnait des soins énergétiques et je voulais

faire comme lui. C'était d'ailleurs ce qui était prévu : que je devienne comme lui. J'apprenais les soins énergétiques, à transmettre de l'énergie et sans rien prendre en retour du patient, ça veut dire transmettre de l'énergie à une personne atteinte d'un cancer mais sans attraper son cancer car si on n'est pas attentif, on peut attraper un cancer de cette manière. Je devais aussi m'entraîner, par exemple avec le pendule : je passais le pendule sur un médicament pour savoir si c'était le bon, ou sur un plat pour savoir si c'était celui que je devais manger. Mes parents m'encourageaient à faire tout cela, mais ils ne me donnaient pas d'ordre.

Comment s'est passée l'adolescence ?

Je suis allée en internat à 15 ans, mais ça n'a pas été un envol ou une porte de sortie. Je souhaitais retrouver ce sentiment d'appartenance à



un groupe que j'avais toujours connu. Cela m'a entraîné vers de mauvais choix relationnels. Je voulais être dans un groupe car je ne me sentais exister que comme ça.

L'internat ne m'a pas non plus permis de prendre mes distances avec les croyances, elles étaient toujours en moi et je retournais tous les week-end chez mes parents. Quand je rentrais chez moi, je me sentais reconnectée.

Quand je n'étais pas avec ma famille, je n'arrivais pas à trouver un sens à ma vie. Et il y avait tout le temps cette sensation de porter un masque qui m'empêchait d'être spontanée.

Je souffrais aussi beaucoup de la pauvreté et des carences de mes parents, ma mère était alcoolique à cette période.

Mes parents ont divorcé, mais ma mère est toujours restée convaincue par les croyances de mon père et elle ne s'est pas détachée de lui.

Comment avez-vous pris conscience de l'existence d'un problème dans le fonctionnement de votre famille ? Et que vos parents se référaient de manière excessive à des croyances ?

J'étais en couple depuis plusieurs années déjà et pour moi, mon couple était vraiment central, j'y tenais plus que tout. J'étais aussi dépressive et nous avions des difficultés dans notre couple. Alors, avec mon compagnon, nous avons décidé de faire une thérapie de couple. La thérapeute nous a aidés et m'a conseillée de faire une thérapie individuelle.

Je cherchais vraiment de l'aide auprès de profession-

nels, j'ai dû en rencontrer plusieurs avant de trouver ceux qui me conviennent et me comprennent. Tous ces différents professionnels (psychiatre, psychologue, ergothérapeute) étaient très étonnés par mon histoire et par ma famille, j'ai alors compris que quelque chose n'allait pas.

Dans le même temps, mon copain se renseignait de son côté, il a consulté les sites de la Miviludes, du CCMM et d'autres associations et lui aussi a compris qu'il y avait un problème dans le fonctionnement de ma famille.

Voir tous ces thérapeutes n'a pas été simple car mes parents me mettaient en garde : si tu parles à des médecins, ils vont t'enfermer et te faire prendre des médicaments.



Comment avez-vous pu vous éloigner de ce milieu ?

Surtout grâce à mon compagnon qui m'a beaucoup soutenue.

Et j'ai aussi pris conscience du fait que le contact avec

mes parents me faisait du mal. Il m'a fallu de nombreux mois de réflexion, des échecs avec la simple prise de distance, pour en arriver à la conclusion qu'il est mieux pour moi que je n'aie plus aucun contact avec eux. J'ai compris qu'il n'est pas possible de discuter avec eux, ils ne sont pas dans l'échange et ils parlent toujours des mêmes choses, des esprits et autres.

Les professionnels m'ont permis de comprendre que ce que j'ai vécu n'était pas normal, mais aussi que c'était condamnable. Ils ont mis des mots sur ce que j'ai vécu et sur ce que je vivais à ce moment-là.

J'ai entamé une psychothérapie et ça m'a fait beaucoup avancer. J'ai associé deux types de thérapies et je trouve que c'est le mieux pour moi ; j'ai un suivi sur du long terme et un suivi avec une technique de thérapie brève.

J'ai aussi lu des livres qui sont peut-être un peu caricaturaux, mais ils m'ont beaucoup aidés. Il s'agit de livres sur « comment organiser son quotidien », ou encore « comment se faire des amis ». J'ai pu m'en servir comme des guides qui m'ont permis de dépasser certains problèmes.

Que sont devenues les croyances ?

Je n'y crois plus mais c'est dur pour moi de m'en détacher, de savoir ce qui relève de la croyance et ce qui est

vrai. Il faut aussi trouver ce qui est soi, et ce qui n'est pas soi. Abandonner ces croyances a provoqué un grand vide.

Il y a aussi la loyauté envers les parents, ne plus croire c'est les rejeter.

Aujourd'hui je ne crois plus, mais des sensations corporelles persistent. En particulier, mon père m'apprenait à ressentir le corps des autres en moi. Aujourd'hui, ce que je ressens est comme une amputation : le membre n'est plus là, mais on le ressent toujours.

Quand on sort de ça, on ne doit pas se reconstruire comme on l'entend souvent, mais on doit se construire, car on n'a pas pu le faire. Je ne savais pas ce que j'aime, je n'avais pas vraiment d'amis. Même pour ce qui peut paraître évident pour tout le monde, par exemple savoir quel parfum de glace on préfère, moi je ne le savais pas, je ne savais pas quel parfum je préfère. Du coup, souvent, je ne savais pas comment me comporter, je ne savais pas quoi faire. Il est difficile de se construire quand on n'a jamais eu le début d'une idée personnelle, qu'aucun choix n'a été le sien et qu'aucune erreur n'a été la sienne.

Et aussi, ce qui est difficile, c'est que je ne savais pas que je ne savais pas.

Je n'ai plus les croyances, mais beaucoup de réflexes sont restés présents pendant longtemps. Je me sens sou-

vent désadaptée dans le quotidien et j'ai l'impression qu'il y a des câbles en moi qui ne sont pas connectés au bon endroit.



Quelles ont été les séquelles liées à votre éducation ?

Quand j'ai compris et que j'ai décidé de m'éloigner de ma famille, il y a quatre ans, j'allais très mal, ma vie était chaotique, je ressentais une grande douleur corporelle et j'avais peur de mourir. J'ai été très mal pendant un an. Avant, quand j'étais avec eux, je ne ressentais pas du tout ça, j'allais mieux et c'est très dur de constater que ça va mieux avec eux que sans eux. Et puis j'ai réalisé qu'en réalité, j'étais déjà dépressive depuis de nombreuses années dans ma famille et que personne ne s'en rendait compte, y compris moi-même.

Au début, j'étais incapable de faire un choix, même simple. Ce point précis était mal compris par les professionnels. De manière générale, je n'avais jamais fait de choix pour moi, mon rôle était défini par mon père. Alors j'étais en attente constante d'une sorte d'ordre de

mission et de réponses magiques comme j'en avais toujours entendu. J'étais incapable de la moindre prise d'initiative.

Je souffrais aussi de différents problèmes psychologiques. J'étais dans un état de stress post-traumatique et je faisais de nombreuses crises d'angoisse. Je souffrais d'agoraphobie, de dépression, d'anorexie et d'apathie.

J'avais une très haute estime de moi car mes parents me complimentaient sur mes dons et sur tout ce que j'allais pouvoir accomplir, mais je voyais bien que j'étais incapable de faire mes courses. Cela me plongeait dans un sentiment de perplexité. Malgré cette haute estime de moi-même, je n'avais pas du tout confiance en moi et je ne m'autorisais pas à faire des choses.

J'étais également incapable de m'occuper de la partie administrative, je parle d'une réelle phobie administrative.

J'étais isolée, en manque de lien social et d'amis et je n'arrivais pas à construire une relation de couple équilibrée. Je rencontrais aussi des difficultés relationnelles avec mes frères à cause d'une prise de conscience différente pour chacun.

J'étais dans une situation de précarité financière malgré mes études et mes diplômes.

Quelles sont les séquelles toujours présentes ?

La pauvreté dans laquelle j'ai grandi, et qui était justifiée

par les croyances de mon père, me laisse encore des traces aujourd'hui. Je me sens toujours dans une précarité financière. Je n'arrive pas à travailler à temps plein et j'ai intériorisé l'affirmation « l'argent, c'est mal ».

Je souffre aussi toujours de plusieurs symptômes invalidants qui ne me permettent pas de travailler. Par exemple, l'agoraphobie est toujours là, mais je vais beaucoup mieux par rapport au syndrome post-traumatique.

Je suis de moins en moins isolée. Au début, j'ai déve-

loppé des liens amicaux à travers les réseaux sociaux ; à présent j'ai des amis que je vois, avec lesquels je partage directement des moments, des discussions. Je m'appuie beaucoup sur mon compagnon qui me sert en quelque sorte de garant dans mes choix amicaux. Je n'ai pas confiance en mes compétences pour choisir des amis fiables, alors je lui demande son avis.

Malgré tous les progrès que j'ai fait, j'ai toujours du mal à m'autoriser à penser par moi-même.

Aujourd'hui, que diriez-vous pour conclure ?

Je dirais que même si le chemin est long pour s'en sortir, jamais je ne regrette cette décision. Je dirais que je suis vraiment contente du chemin parcouru, même si tout n'est pas encore parfait.

Désormais j'aspire à partager pour montrer que c'est possible. Je veux vraiment donner de l'espoir à tous ceux qui connaissent une situation similaire, je veux leur dire qu'il y a une vie après ça. ■

Les principales conséquences

La liberté de conscience et de croyance constitue un socle pour notre démocratie. Dans le cadre d'un fonctionnement sectaire, cette liberté est revendiquée pour mieux masquer les atteintes à l'esprit critique et à la dignité des participants.

Trop souvent encore, au nom du respect des croyances des parents, les souffrances des enfants élevés dans un contexte sectaire sont niées, et les séquelles qu'ils endurent à l'âge adulte sont largement sous-estimées.

Les principales conséquences pour l'enfant devenu adulte

Ces victimes font face à deux difficultés majeures, spécifiques d'une enfance passée dans un groupe à caractéristiques sectaires :

- ne pas avoir pu construire et développer leur propre personnalité, car l'individuel n'a pas de place dans un fonctionnement sectaire,
- devoir mettre de côté toutes les connaissances liées au groupe ; ces connaissances englobant généralement tous les pans de la vie (santé, éducation, loisirs, liens sociaux), ces victimes se retrouvent sans repères.

D'autres séquelles sont fréquemment rencontrées :

- la santé est souvent mal prise en charge à cause d'une crainte persistante envers le personnel soignant et à cela s'ajoute une méconnaissance du fonctionnement du corps humain,
- un grand isolement,
- une perte de sens,
- une difficulté voire une impossibilité à mettre en place des projets personnels,
- la méconnaissance des codes sociaux, l'incapacité à s'orienter dans la société et à en comprendre son fonctionnement,
- la souffrance aiguë liée à la perte de la famille restée dans le groupe,
- le risque de retomber dans un autre système d'emprise (par exemple : emprise conjugale, un autre groupe à caractéristiques sectaires).

Les conséquences pour les membres de la famille extérieurs au groupe

- la douleur liée à l'absence de contact avec un être cher ou à l'impossibilité de connaître les derniers nés,
- la douleur liée au sentiment d'impuissance face à cette séparation imposée.



Situation pénitentiaire : intimité et parentalité bafouées, droits des enfants confisqués

Par Bruno DOUCET, membre et militant à l'ECPM¹ et à l'OIP²

La France de 2024, société occidentale, c'est-à-dire résultant des révolutions intellectuelles profondes du XVIII^e siècle, affirme depuis plus de deux cents ans un humanisme qui à bien des égards reste une abstraction, en particulier quand on est amené à constater l'état de notre système pénitentiaire. Je souhaite évoquer une forme de violence d'État mise en œuvre dans la façon dont sont traités les personnes détenues, et par conséquent aussi leurs proches, notamment les enfants.

Cette année a encore été battu le record du nombre de personnes incarcérées. Alors que la France est régulièrement rappelée à l'ordre par les institutions nationales et internationales, les chiffres de la population carcérale restent toujours beaucoup trop élevés pour la capacité opérationnelle du parc pénitentiaire avec plus de 78 000 personnes détenues au 1^{er} août. Cela ne devrait pas laisser de nous interpeller. On estime en outre à 2,1 millions, en Europe, le nombre d'enfants séparés d'un parent incarcéré.

Comment parents et enfants vivent-ils ces situations ?

Être entravé dans ses relations avec l'extérieur, ne pouvoir mener sa vie affective et sexuelle contribue à dégrader la personne et devient obstacle à la réinsertion et au rapport à autrui.

Quand on est enfermé, pouvoir préserver le lien avec l'extérieur du lieu de privation de liberté est une condition fondamentale du maintien d'une vie privée. Lire ou entendre la parole des proches, continuer à tenir par les échanges écrits

1. ECPM Ensemble Contre la Peine de Mort

2. OIP Observatoire International des Prisons

ou téléphoniques sa place au sein de la famille, recevoir et donner des paroles de soutien, tout ceci participe de l'exercice du droit à la vie privée des captifs, dont l'exercice subit diverses formes de restrictions. Les courriers envoyés et reçus sont soumis, selon les lieux de privation de liberté, à des contrôles plus ou moins sévères. C'est en prison que la surveillance est la plus absolue, puisque presque tous les courriers entrants et sortants sont susceptibles d'être lus.

Détenir un téléphone portable est généralement interdit ou s'accompagne de restrictions partielles, alors que son utilisation est devenue pour tout un chacun le moyen courant d'entretenir des relations affectives et sociales. Le maintien des liens familiaux contribue au retour à la vie normale pour les personnes et pour leurs proches. Il est essentiel de favoriser les moments d'intimité et d'échanges entre les personnes privées de liberté et leurs proches dans des conditions dignes. Or l'exercice de ce droit s'effectue trop souvent dans des conditions qui portent atteinte à l'intimité. En prison, les visites se déroulent dans des parloirs avec une promiscuité indigne. Certains parloirs sont des espaces collectifs non cloisonnés. La présence de surveillants peut être constante et sans discrétion. Les visites se déroulent bien

souvent devant les policiers. Le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté constate souvent l'absence de local dédié à la rencontre .du jeune et de sa famille

Dans ces lieux, la question de la sexualité n'est guère abordée autrement que sous l'angle des risques, notamment de grossesse, d'infections sexuellement transmissibles ou d'agression sexuelle. La vie affective et sexuelle, ressort majeur du bien-être et de l'intimité y apparaît souvent comme taboue. On y assiste à une invisibilisation du sujet, ce



qui ne permet guère d'attendre la protection des plus vulnérables. Une interdiction qui porte gravement atteinte aux droits fondamentaux. Par ailleurs, il semble que l'activité sexuelle renvoie aussi à l'enjeu du droit au plaisir. En prison, ce n'est pas l'activité sexuelle qui est susceptible d'être

sanctionnée, mais son exposition aux regards.

Le programme des Unités de Vie Familiale et des parloirs familiaux aurait pu permettre à la France de se ranger parmi les pays qui se sont donné les moyens du maintien d'une vie affective et sexuelle des détenus avec un conjoint ou un proche dans des conditions respectueuses de l'intimité. Son déploiement inachevé fait des parloirs l'espace où la sexualité peut s'exprimer, mais dans l'humiliation et le risque de sanctions. Les visites s'y déroulent sous le regard et à l'oreille des autres détenus et des surveillants, et tout contact physique trop prolongé ou insistant peut faire l'objet d'un arrêt du parloir, voire de sanctions pour la personne détenue et de suspension du permis du visiteur. Dans chaque établissement, la vie affective et sexuelle des personnes privées de liberté doit faire l'objet d'une réflexion institutionnelle.

Le droit fondamental à l'éducation pour tous les enfants, sans discrimination, est consacré en droit international et français. L'obligation d'instruction scolaire jusqu'à 16 ans et de formation jusqu'à 18 ans concerne également les mineurs privés de liberté, pour lesquels elle revêt un caractère d'autant plus crucial que la majorité d'entre eux arrivent dans les lieux d'enfermement en grande difficulté scolaire, au

milieu de vies chaotiques et bouleversées. Sous peine d'une aggravation de ces parcours, déjà bancals, l'enjeu est majeur tant pour le développement et l'insertion sociale de ces enfants que pour la société tout entière. Or, s'agissant d'un public captif, ne pouvant se rendre ni au collège, ni au lycée, l'éducation de ces enfants dépend entièrement des autorités en charge de ces lieux. On s'alarme de constater que l'enseignement dispensé aux mineurs enfermés est loin d'être à la hauteur des enjeux et s'apparente à une scolarisation par défaut, inférieure, tant en volume qu'en qualité, à la scolarisation en milieu libre. La scolarité doit être une priorité absolue pour les enfants enfermés. Cette priorisation doit être expressément prévue par la loi, mise en œuvre dans les faits. L'accès à l'enseignement doit permettre d'identifier les difficultés de chaque élève enfermé, de définir son parcours et d'en assurer le suivi, y compris après sa sortie. La loi doit permettre à l'Éducation nationale de garantir un recrutement à la hauteur des besoins. Un statut spécial des enseignants en milieu fermé doit être créé afin de valoriser leur mission et leur permettre de l'exercer efficacement, y compris pendant les vacances scolaires.

Il convient de souligner que les enfants et les familles qui vivent l'incarcération parentale ne forment pas un bloc

monolithique. L'expérience de l'incarcération parentale n'est pas une et universelle ; au contraire, les conséquences pour les enfants et les parents eux-mêmes sont absolument particulières à chaque famille. Les éléments de contexte qui viennent s'ajouter à l'incarcération sont nombreux : durée de la peine, dynamiques familiales préalables à l'incarcération, âge de l'enfant, type d'établissement pénitentiaire, notoriété ou non de l'affaire judiciaire. Tous ces facteurs façonneront les effets de l'incarcération sur les enfants et les relations familiales. Dans certains foyers, l'incarcération d'un parent sera synonyme d'une perte majeure de revenu, ce qui ne sera pas forcément le cas ailleurs. Certains enfants resteront dans le même foyer, tandis que d'autres seront placés ou confiés à la garde d'autres membres de la famille. Toutes ces variations n'empêchent pas la reconnaissance de l'incarcération parentale comme l'une des « expériences négatives vécues durant l'enfance, susceptible de mettre l'enfant en situation de risque s'il n'est pas correctement accompagné ». L'enfant dont un parent est incarcéré fait souvent face à des situations difficiles au-delà de la seule séparation d'avec la personne qui assure sa garde. L'enfant d'un ou d'une détenue vivra bien plus certainement la discrimination, la stigmatisation,

l'exclusion sociale, la paupérisation, l'instabilité et la distorsion des liens familiaux, la violence et le harcèlement. L'autonomie d'un parent incarcéré est drastiquement réduite. Il est bien entendu éminemment plus compliqué de prendre des décisions, de faire des choix liés à l'éducation au quotidien. Être parent ne se résume pas à aimer son enfant, mais signifie aussi en être responsable. Un parent incarcéré pour une longue durée peut, dans certains cas, voir son sens des responsabilités s'atténuer, parfois jusqu'à l'inversion de



la relation parent-enfant. L'enfant peut avoir l'impression d'être responsable du bonheur de son père ou de sa mère, ce qui mène éventuellement à une sorte de renversement des rôles et des liens.

Notre société se doit d'encourager les perspectives et les pratiques innovantes, à la fois pour garantir le plein respect des droits des enfants de parents incarcérés et pour s'assurer que l'on

agit pour protéger leur bien-être et leur bon développement.

Il devient ainsi indispensable d'écouter la grande majorité des acteurs du milieu carcéral, de la justice et des institutions qui réclament une réforme en profondeur des politiques pénales, et à

court terme la mise en place d'une régulation carcérale nationale et contraignante pour qu'enfin les droits humains les plus fondamentaux, à commencer par ceux des enfants soient respectés.

Il me semble essentiel d'évoquer souvent la situa-

tion pénitentiaire en France en 2024 comme symptôme d'une dérive de notre société, et d'inciter, à tous les niveaux à ce que l'État se donne les moyens pour que chaque citoyenne et chaque citoyen conserve en toute circonstance son humanité. ■



Les enfants du silence

Il faut avant tout savoir que les événements racontés dans ce roman sont vrais. Ils ont réellement eu lieu. Lorsque Inho arrive dans cette petite ville coréenne noyée dans le brouillard, il a un mauvais pressentiment. Il vient d'être nommé professeur dans une école privée et rien ne le destinait au combat qu'il va devoir y mener pour faire éclater la vérité. Ce que découvre rapidement Inho, c'est que les élèves de cette institution sont victimes de sévices et d'abus sexuels depuis plusieurs années, avec la complicité de membres de la police et des autorités locales. Ces enfants sont d'autant plus réduits au silence qu'ils sont atteints de surdité. Face à la puissance et au mépris de ceux qui détiennent le pouvoir, la solidarité, le courage, l'obstination seront-ils suffisants pour que justice soit rendue ?

Gong Ji-young est une écrivaine profondément convaincue que les livres peuvent changer le monde. Et parfois en effet ils y arrivent. Ce roman poignant a provoqué un séisme dans la société coréenne et une nouvelle loi a été votée, qui durcit les peines pour les auteurs d'agressions sexuelles sur les mineurs et les handicapés.

Roman inspiré de faits qui se sont réellement déroulés en 2005 dans une institution pour enfants handicapés.

Auteur : Ji-Young Gong

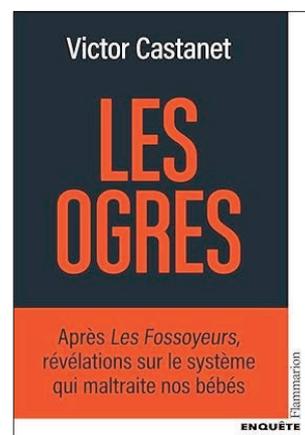
Éditeur : Picquier, septembre 2020

Les ogres

Tout commence par un mail d'alerte, en février 2022, quelques mois avant le drame qui a coûté la vie à une fillette dans une crèche à Lyon. Deux ans et demi d'investigations, 200 témoins, des lanceurs d'alerte qui risquent leur vie professionnelle, des documents explosifs démontant l'enfer du décor. Ce récit saisissant révèle les secrets de People&Baby, le « premier gestionnaire indépendant français de crèches ». Un groupe qui pèserait un milliard d'euros. Mais un ogre peut en cacher bien d'autres. Un secteur qui fait bloc, des mairies complices, le sommet de l'État impliqué... Nos enfants sont en danger, nous sommes tous concernés.

Auteur : Victor Castanet

Éditeur : Flammarion, septembre 2024





Sectes. Mensonges et pièges à clic

La mécanique de l'emprise mentale à l'ère du numérique.

Par quel miracle ou « changement de paradigme » les mouvances sectaires sont-elles parvenues à conquérir leur pouvoir sur internet ? Depuis l'avènement des nouvelles technologies, de « petites entreprises sectaires » représentées par leurs gourous spécialistes en web marketing se sont immiscées un peu partout sur les nouveaux marchés dérégulés du cognitif. Ces mouvances se sont agglomérées entre elles via leurs propres réseaux, tissant ainsi leur toile de mensonges à l'aide des vecteurs du complotisme et du conspirationnisme. Face à cet obscurantisme 2.0, les associations de défense des victimes et les pouvoirs publics ont mis en place une politique volontariste pour contrer cette nouvelle emprise sectaire, mais pour combien de temps encore ?

Auteur : Gilles Margotton

Éditeur : Balland, 2023

Enquête sur la Famille, une mystérieuse communauté religieuse

Voilà trois siècles que « La Famille », une étrange communauté religieuse, vit au cœur de Paris dans le plus grand secret. Ses quelque 4 000 membres, issus de huit patronymes différents, se marient uniquement entre eux depuis plusieurs générations. Coupés du monde, ces fondamentalistes chrétiens, descendants de jansénistes convulsionnaires sectaires, cultivent un mysticisme d'un autre temps, entre rites datés et interdits rigoristes. Dans une France en quête d'identité, ce modèle d'ultra conservatisme, prônant la pauvreté, la solidarité et les valeurs familiales, aurait de quoi séduire. Mais cet entre-soi, où la consanguinité fait loi, a aussi brisé quelques vies sans que les autorités ne soient alertées par les victimes, sous le joug de l'omerta. Dans cette micro-société, dont les adeptes admettent avoir « 50 ans de retard », l'avenir des plus jeunes est bien souvent bridé, les femmes réduites au rôle de mères et d'épouses silencieuses. Étienne Jacob, qui a rencontré ces « Mormons de Paris », nous livre une enquête fascinante et fouillée.

Journaliste au Figaro, Étienne Jacob traite régulièrement des dérives sectaires.

Auteur : Étienne Jacob

Éditeur : Éditions du Rocher, septembre 2021



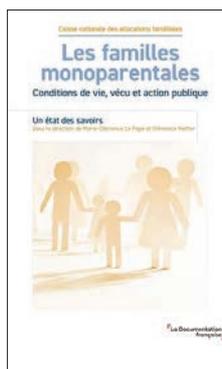
Otage du silence - Sacrifiée à une secte à l'âge de 2 ans, captive durant près de 20 ans

Profondément inspirant et bouleversant, voilà le périple d'une fillette, sacrifiée à un culte secret et clandestin à l'âge de 2 ans. Loin de son pays, de sa langue et de sa famille, elle bascule dans un bas-fond obscur d'une violence inouïe. Traquée, brisée dans son intégrité la plus profonde, cette femme pleine de vivacité nous entraîne dans ses 20 ans de captivité, véritable camp de concentration. Son sinistre quotidien est constitué de violence physique, mais surtout d'une véritable profanation subtile de son être. Dans une absence totale d'amour, elle expérimentera un au-delà qui lui permet de fuir la violence dans laquelle elle baigne. Taraudée par le désespoir, elle survit en s'accrochant au silence qu'elle impose à son esprit, rejetant ce qui lui est servi et maintenant son désir ardent de liens. Elle nous livre avec beaucoup de lucidité combien la solitude et l'esseulement ont été ses compagnons de vie. Comment elle a réussi à s'évader de cette prison physique et comment, progressivement, elle se libère jour après jour des réminiscences qui l'ont tenue en otage. Incroyable hymne à la vie, « Otage du Silence » est un itinéraire de résilience qui montre que, peu importe nos circonstances de départ, nous pouvons reprendre notre

plein pouvoir

Auteur : Myriam Kezer

Éditeur : Beliveau Éditeur, février 2020



Les familles monoparentales

Conditions de vie, vécu et action publique

Une analyse inédite des situations de la monoparentalité

À une époque où les modèles familiaux se redéfinissent, suivant ainsi les évolutions de la société, cet ouvrage dresse un panorama inédit des connaissances scientifiques sur les familles monoparentales. Il offre une analyse des données les plus récentes reflétant la diversité des situations de monoparentalité, qui concerne encore majoritairement des mères seules, mais aussi des pères solos. Il propose également une prise en compte du contexte international.

Auteur(e)s : Virginie Gimbert, Catherine Collombe, Émilie Biland, Antoine Math, Jessica Potet, Isabelle Sayn, Marie-Clémence Le pape (conjointrice)

Éditeur : Documentation française, septembre 2023 2024

La France des Gourous

En se présentant comme un jeune homme en quête de sens, Étienne Jacob a pu infiltrer différents mouvements sectaires. Pendant plus d'un an, afin de côtoyer gourous et adeptes, il s'est fait passer pour le petit nouveau passionné, la proie facile de potentiels manipulateurs. Ceux qui croient aux extraterrestres et cherchent à atteindre la supra-conscience, ceux qui pensent guérir le cancer par la méditation ou le manger cru, ceux qui aident les hommes à s'éveiller à leur pleine maturité par des stages d'une rare violence.....

Auteur : Étienne Jacob

Éditeur : Éditions du Rocher, avril 2024



Une vie d'enfer - Le combat d'une femme pour s'en sortir

Mon combat contre les radicalisations

« Je suis née, j'ai été élevée et j'ai vécu dans une famille de témoins de Jéhovah pendant quarante-deux ans. En 2009, j'en suis partie avec ma fille âgée de dix ans. Je n'ai depuis presque pas revu mes parents, mon frère, et mon fils. Cette expérience m'a marquée au fer rouge. » Lucide et souvent drôle malgré les dilemmes qu'elle affronte, Sophie Grimbert décrit sa lutte intérieure entre le petit soldat de Dieu qu'on lui a appris à être et la femme libre qu'elle a toujours rêvé de devenir.

Auteur : Gilles Margoton

Éditeur : Balland, 2023

Les réseaux sociaux et nos ados.

La BD «Les réseaux sociaux et nos ados» est un dialogue entre un «boomer» et sa petite soeur adolescente qui explorent les avantages et les dangers des réseaux sociaux.

Basée sur des témoignages et des recherches, la BD propose des solutions pour aider les jeunes à vivre mieux avec les réseaux

C'est avec humour et autodérision que Cookie Kalkair se lance dans une étude sur les réseaux sociaux.

Mêlant analyse et conseils pratiques, Cookie explore leurs aspects négatifs et positifs au travers de : la gestion du temps, l'estime de soi ou encore la toxicité en ligne.

Un guide à destination de ceux qui veulent comprendre les mécaniques des réseaux sociaux et ouvrir un espace de dialogue avec les ados. Pour construire ensemble un regard critique sur nos pratiques.

Auteur : Cookie Kalkair

Éditeur : Steinkis; Illustrated édition, septembre 2024



CCMM – CVPS

(Collectif CCMM des victimes du psychospirituel)

Tel. 07 69 29 89 53

Responsable : Francis AUZEVILLE

PLATEFORME NATIONALE DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Florence PINLOCHE, psychologue clinicienne

Tél. 06 16 10 41 93

-o-

CCMM ALSACE

Correspondante : Elisabeth GUCÈVE

Mail : ccmm.alsace@gmail.com

Tél. 07 52 06 72 92

CCMM AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Présidente : Bernadette OUDINÉ

Mail : aura@ccmm.asso.fr

Tél. 04 87 860 200

Entretien après prise de contact (par email de préférence)

CCMM BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Mail : ccmm.bourgogne.franchecomte@gmail.com

Tél. 06 49 98 68 51

• *Antenne de Dijon*

Mail : ccmm.dijon@free.fr

Tél. 06 99 80 19 25

CCMM BRETAGNE et PAYS-DE-LOIRE

Mail : france@ccmm.asso.fr

CCMM CENTRE-VAL-DE-LOIRE

Mail : ccmm18cvdl@wanadoo.fr

Tél. 06 33 15 15 82

DÉLÉGATION DU CCMM GRAND-EST

• **Association SECTICIDE**

Mail : secticide1@orange.fr

Tél. 03 29 86 30 32

CCMM HAUTS DE FRANCE

Président Mathieu GAGNIER

Mail : ccmm.hautsdefrance@gmail.com

Tél. : 06 16 10 41 93

CCMM ÎLE-DE-FRANCE

42-52 rue de la Py – 75020 Paris

Mail : ile-de-france1@ccmm.asso.fr

Tél. : 01 43 71 12 31 - du lundi au vendredi de 14h à 18h

Entretiens à la permanence sur rendez-vous

Présidente : Françoise BÉNEDICT

Tél. : 07 68 96 68 79

• *Antenne de la Seine-et-Marne (77)*

Mail : ccmmseineetmarne77@gmail.com

• *Antenne des Yvelines (78)*

Mail : ccmm.yvelines78@gmail.com

Tél. : 06 52 38 90 64

• *Antenne de l'Essonne (91)*

Mail : ccmm.essonne91@gmail.com

• *Antenne des Hauts-de-Seine (92)*

Mail : ccmm.hautsdeseine92@gmail.com

• *Antenne de la Seine-Saint-Denis (93)*

Mail : ccmm.seinesaintdenis93@gmail.com

Tél. 06 95 33 56 30

• *Antenne du Val-de-Marne (94)*

Mail. ccmm.valdemarne94@gmail.com

Tél. 06 52 38 90 64

• *Antenne du Val-d'Oise (95)*

Mail : ccmm.valdoise95@gmail.com

CCMM LANGUEDOC-ROUSSILLON

Président : Francis AUZEVILLE

Tél. 07 69 29 89 53

Mail : francis.auzeville@orange.fr – Francis.auzeville66@gmail.com

CCMM MIDI-PYRÉNÉES

INFOS SECTES MIDI-PYRÉNÉES

Présidente : Simone RISCH

7, rue de Turin – 31500 Toulouse

Tél. 05 61 61 02 97 – 06 51 57 28 66 (joignable en dehors des permanences) – Permanences et rendez-vous le lundi de 14h à 17h.

Mail : infosectes.midipy@free.fr

CCMM NORMANDIE

Mail : ccmm.normandie@gmail.com

Tél. : 06 59 08 36 23

NOUVELLE-AQUITAINE

• **INFOS-SECTES AQUITAINE**

La Coloc' - 19 rue Père Louis de Jabrun – 33000 Bordeaux

Permanence : le jeudi de 14h à 17h00

Mail : infosectesaquitaine@gmail.com

Tél. 07 86 21 49 29

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / CORSE

• **CCMM GRAND PACA**

Présidente : Raymonde WARTEL

Mail : ccmmgrandpaca@gmail.com – raymondewartel@orange.fr

Tél. : 06 21 48 00 03

Tous les jours (sauf weekend) de 14h à 18h.

• **CCMM LES ALPILLES**

Correspondant Jean-Paul POQUET

Mail : ccmm.alpilles@gmail.com

Tél. : 07 49 11 94 30 / 06 62 28 92 54

CARAÏBES

• **CCMM GUADELOUPE**

Président : Frédéric BUDON

Rue Marcel Rambière – 97139 Les Abymes – Guadeloupe

Mail : ccmm.guadeloupe@protonmail.com

Tél. +590690 97 80 66

• **CCMM GUYANE**

Permanence téléphonique : 01 44 64 02 40

Mail : france@ccmm.asso.fr

• **CCMM LA RÉUNION**

Permanence téléphonique : 01 44 64 02 40

Mail : france@ccmm.asso.fr

CCMM BELGIQUE – BRUXELLES

Tél. 06 16 10 41 93